Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

ALBEPIERRE-BREDONS

Echelle 1:11 163

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

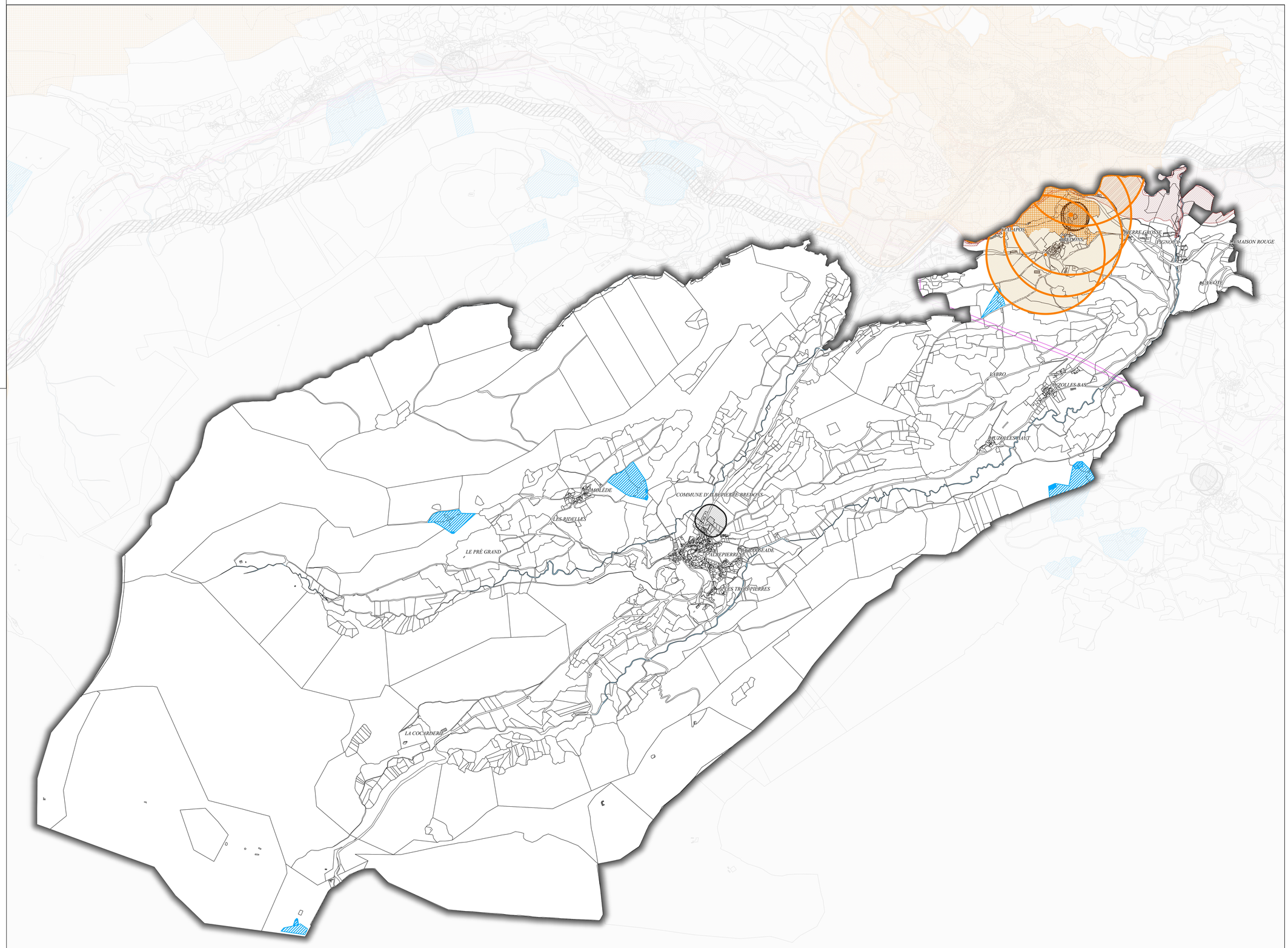
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



N

0 900 1 800 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

ALLANCHE

Echelle 1:12 404

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

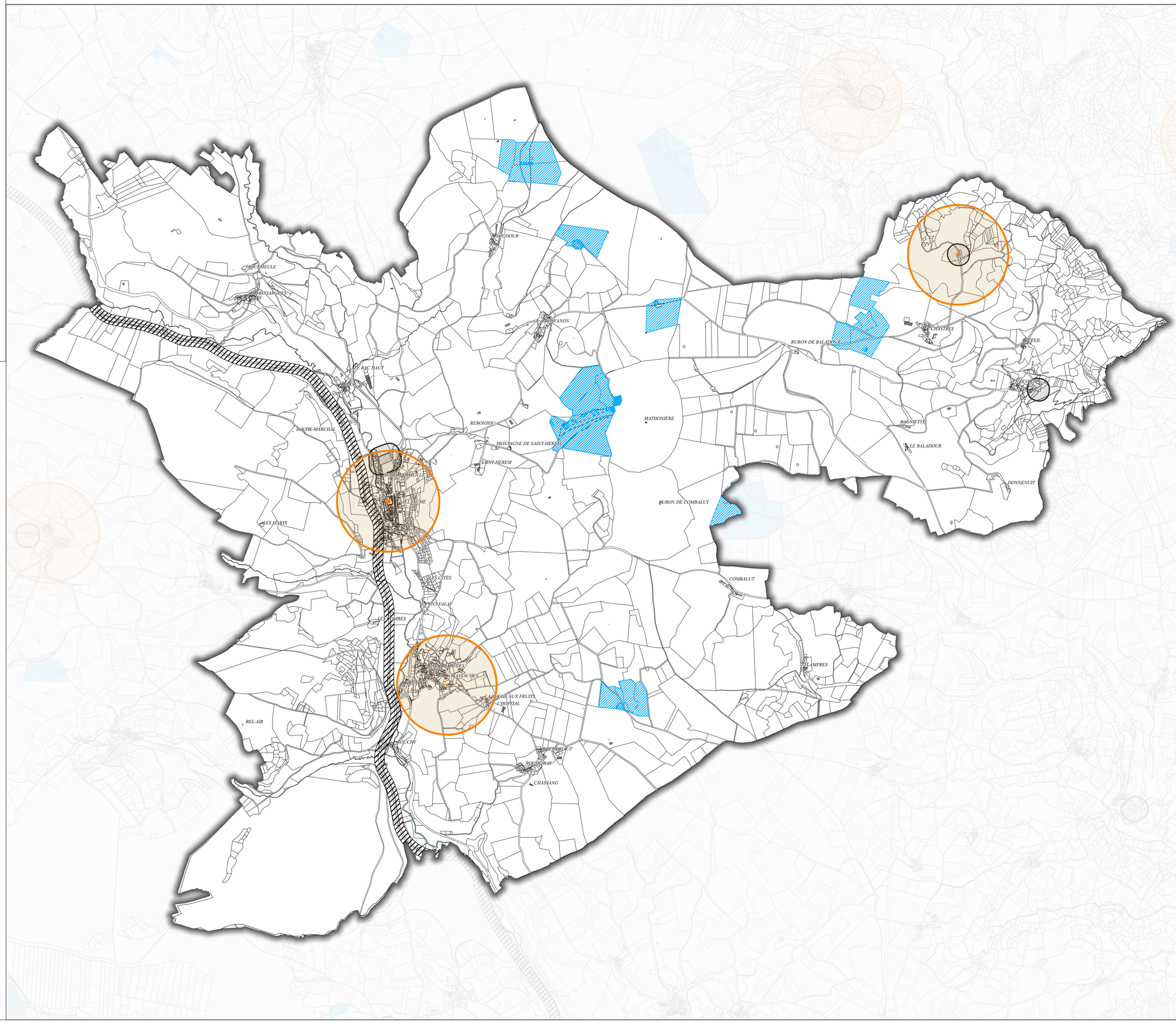
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

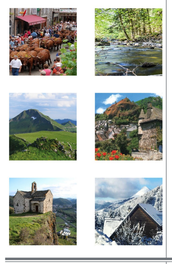
0 1 000 2 000 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

AURIAC-L EGLISE

Echelle 1:9 102

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

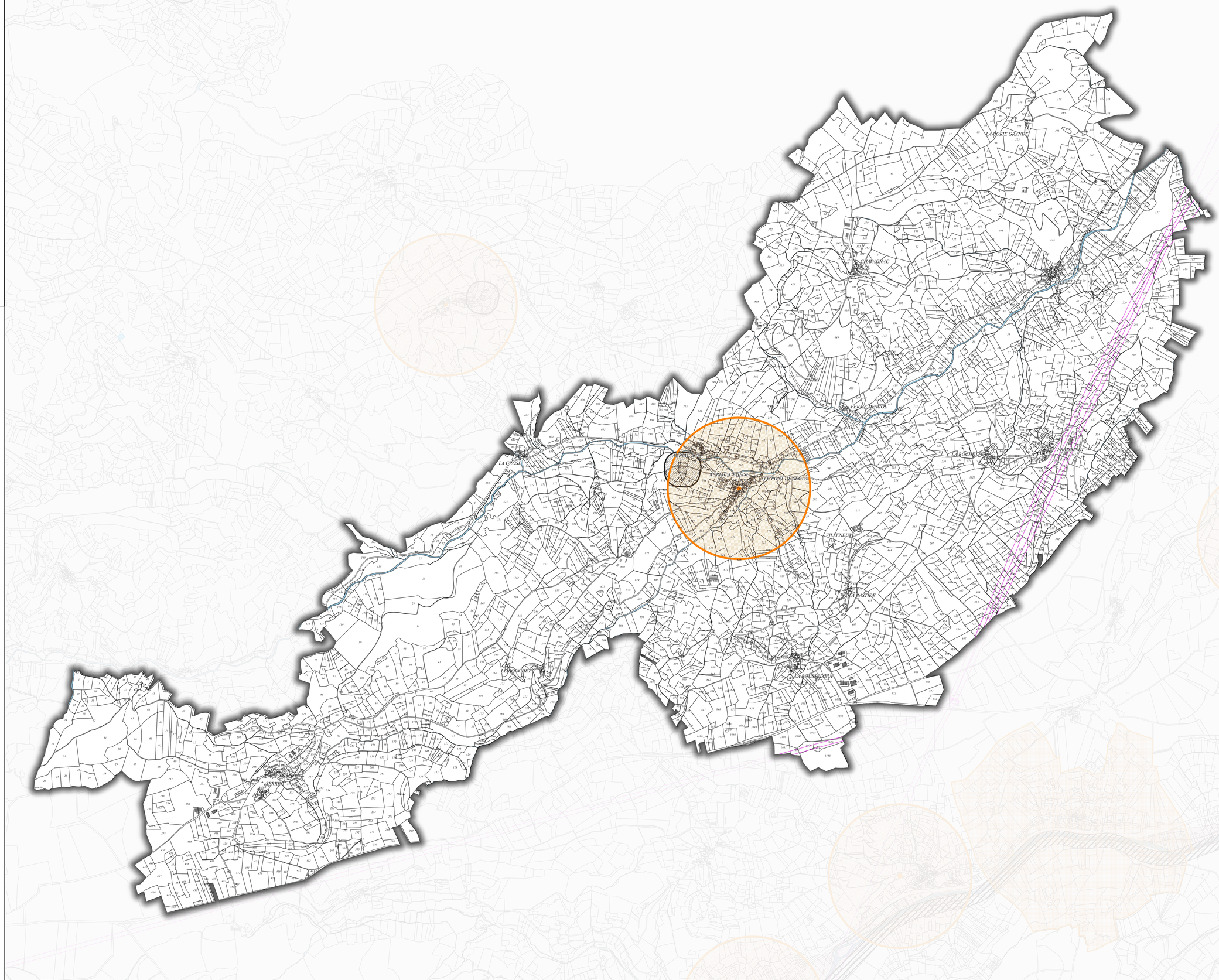
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



N

0 700 1 400 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

BONNAC

Echelle 1:9 740

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

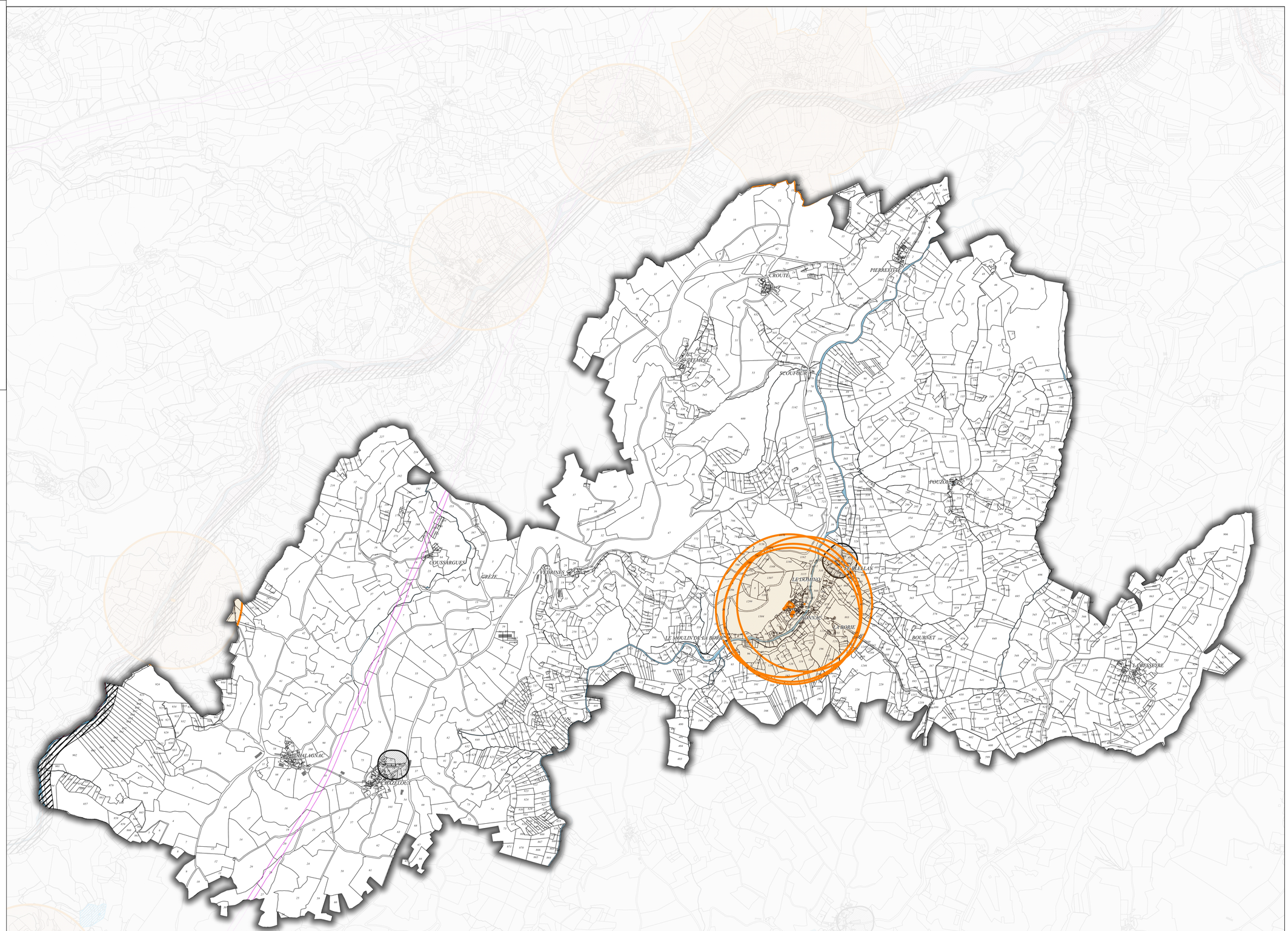
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



N

0 800 1 600 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

CELLES

Echelle 1:7 978

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

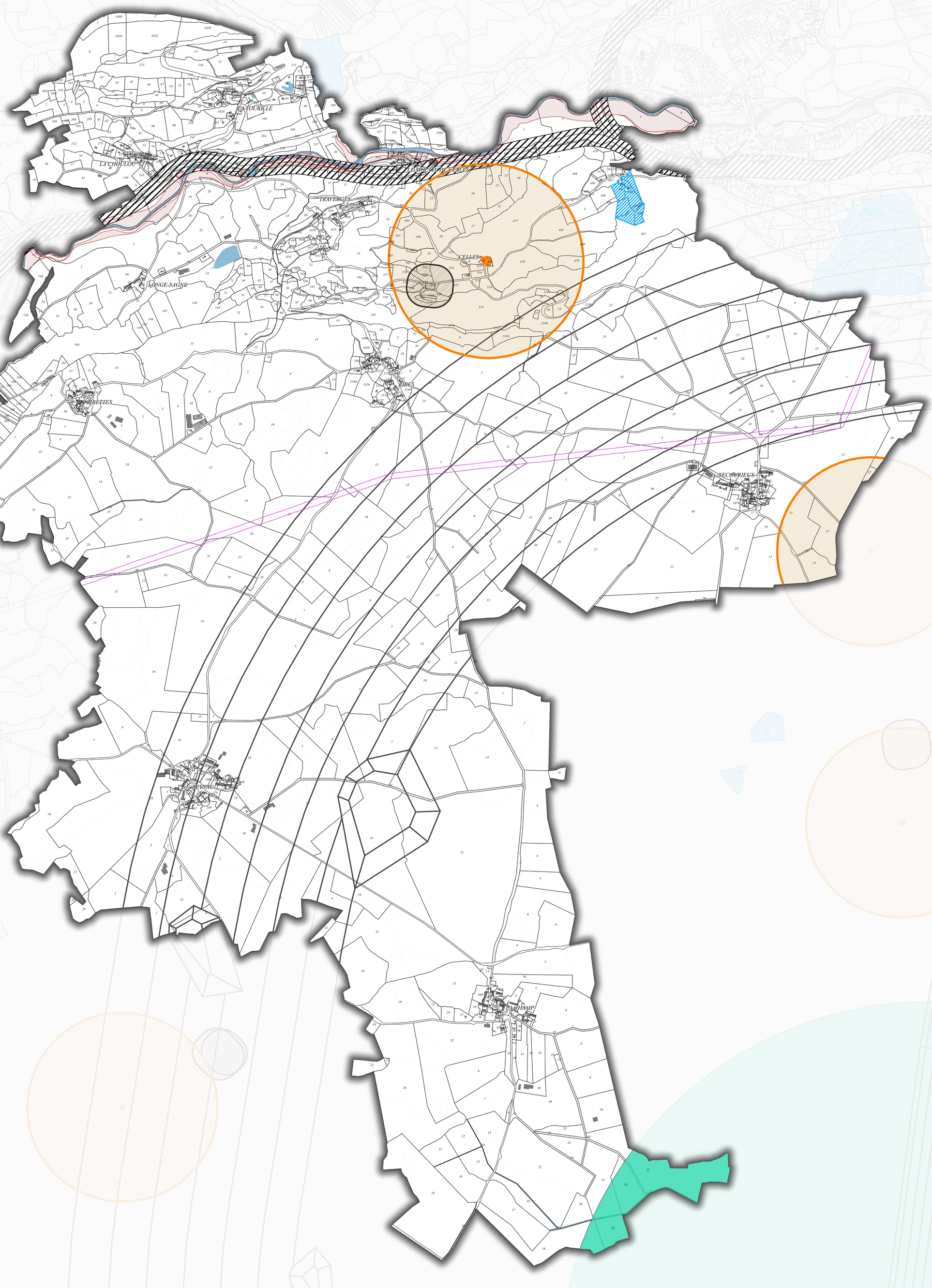
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 600 — 1 200 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

CELOUX

Echelle 1:5 677

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 400 800 m

LE PEGY
CELOUX
LOUDIERES-BASSES
LAGARDE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

CHALINARGUES

Echelle 1:9 321

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 700 — 1 400 m

ANCIEN MOULIN DE GRACHOU
MOURET
LES RANCIELAC
LOU-PIROU
MONS
LA CHANCELLE
TISSONNIÈRES
LA PESCHAUD
FREISSINET
MAZIÈRES

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

CHARMENSAC

Echelle 1:7 355

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 600 — 1 200 m

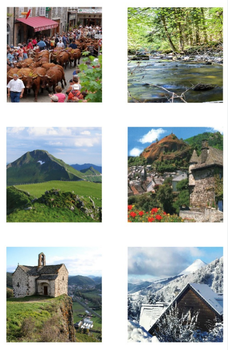
LE MAS DU BRU
LE BRU
LE PAC
LA TUILIÈRE
LE MAIGRE
LA SAGNE
MAINTAIKE
LA PHONNET
LA RICHARD
CHARMENSAC
ZOUET
LE CUZE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

CHAVAGNAC

Echelle 1:7 057

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 600 — 1 200 m

FONS-NOSTRE

BURONS DE LA BOISSONNIÈRE

LA BOISSONNIÈRE

LES LACOUS

CHAVAGNAC

LA VERGNE

LA MOUCHER

FOULEZY

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

CHAZELLES

Echelle 1:5 146

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

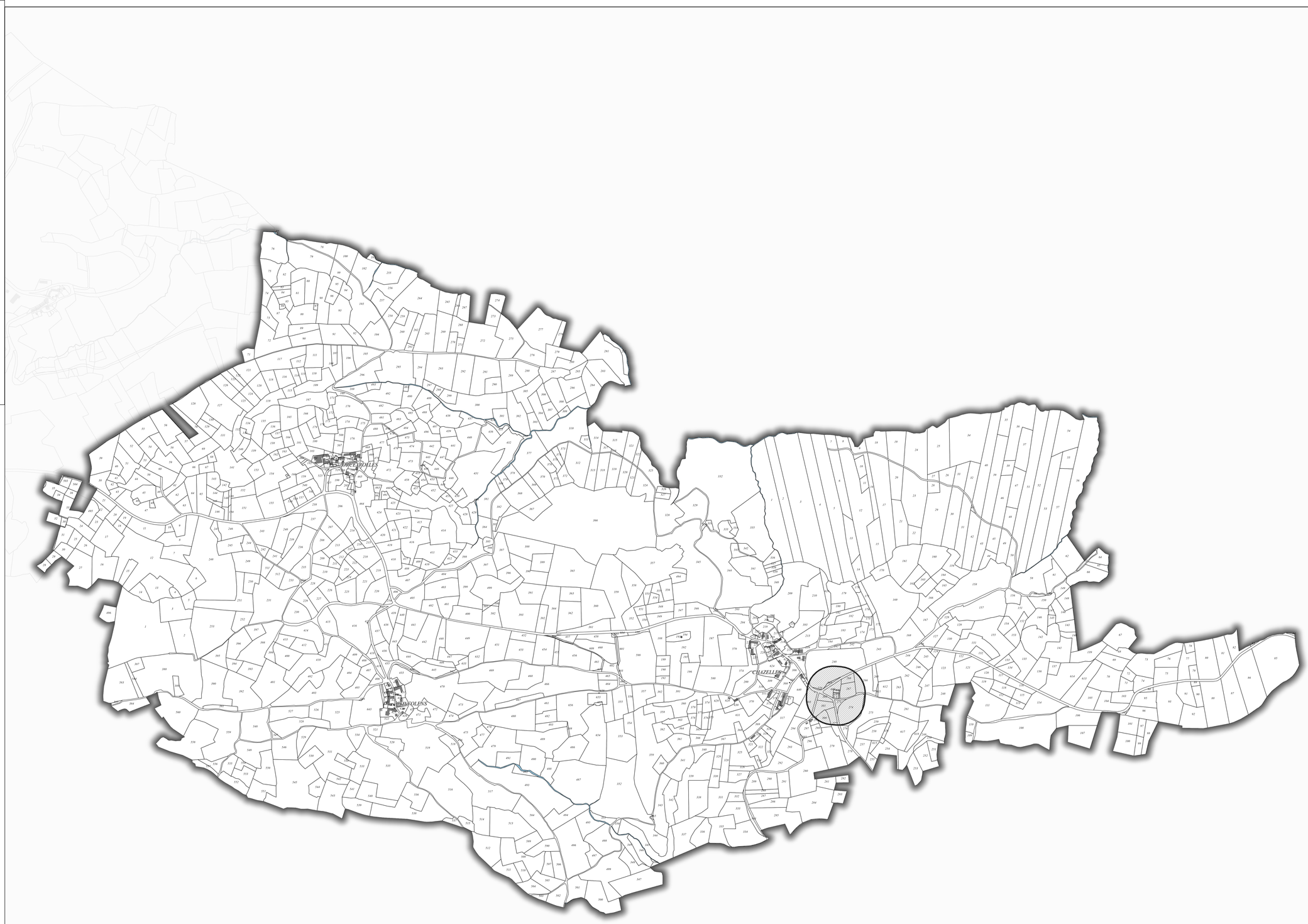
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



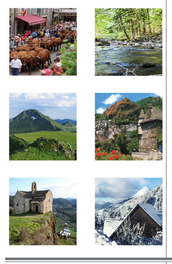
N

0 400 800 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

DIENNE

Echelle 1:12 001

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

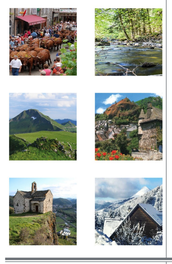
0 1 000 2 000 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

FERRIERES-SAINT-MARY

Echelle 1:7 385

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

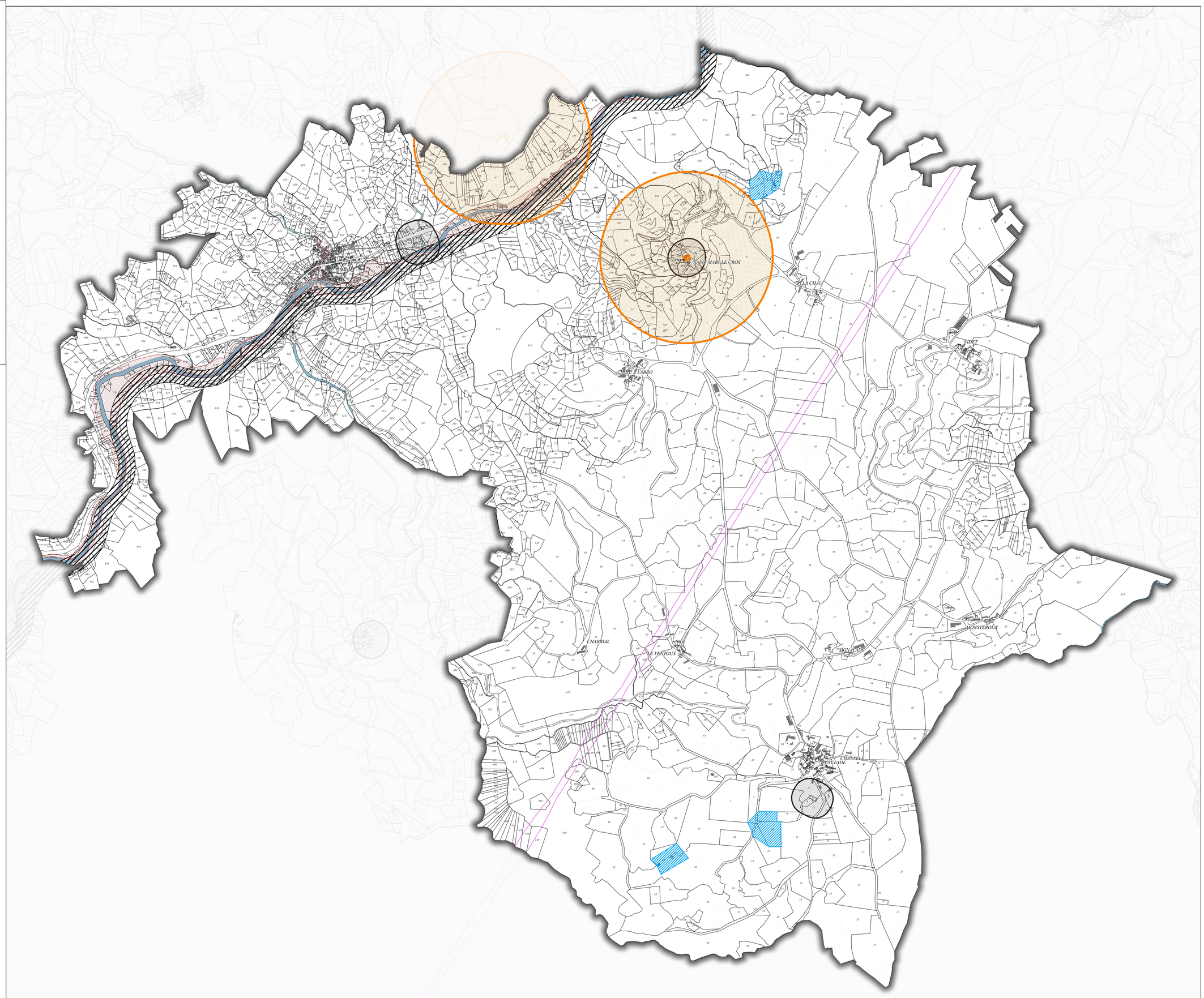
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



N

0 600 1 200 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

JOURSAC

Echelle 1:8 683

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

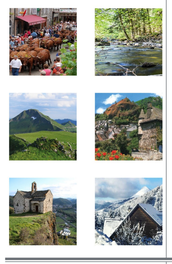
0 — 700 — 1 400 m

PLAMONTEIL
LE TEIL
MONTSERVIER
LA BRUGÈRE
RECOULES
ELGINES
LE TALARIOU
VÈZE
SERVIÈRES
LA VÉISSIÈRE
LE ROC
JOURSAC
LA ROULEYRE
LE PONT DE VERNE
PEYRE CHAZADE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LA CHAPELLE D'ALAGNON

Echelle 1:5 288

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Centre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 400 800 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LA CHAPELLE LAURENT

Echelle 1:9 240

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

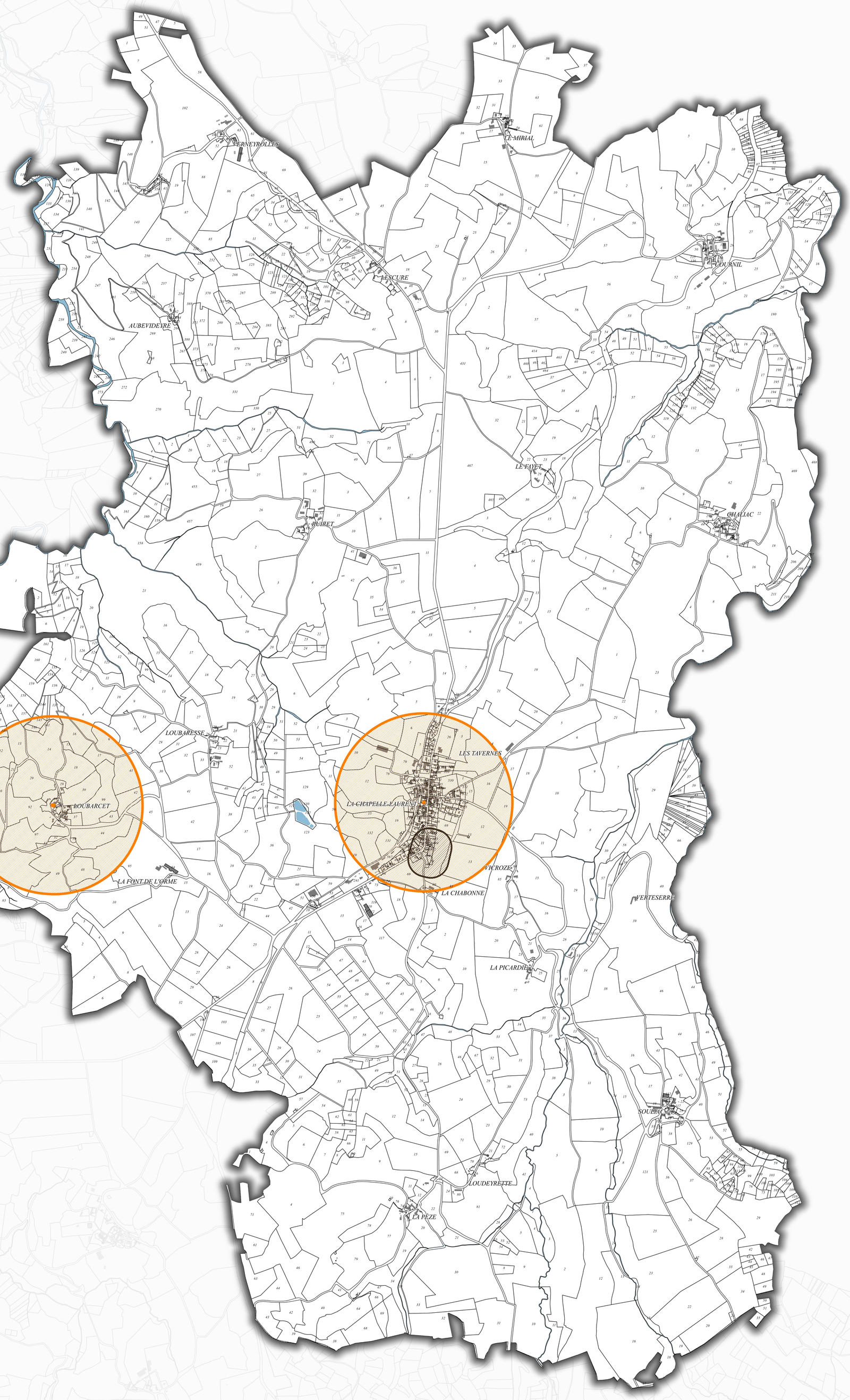
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

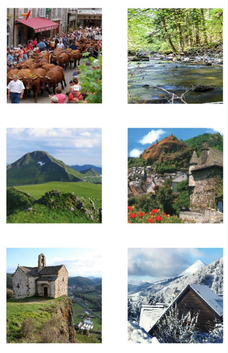
0 — 700 — 1 400 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LANDEYRAT

Echelle 1:8 485

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

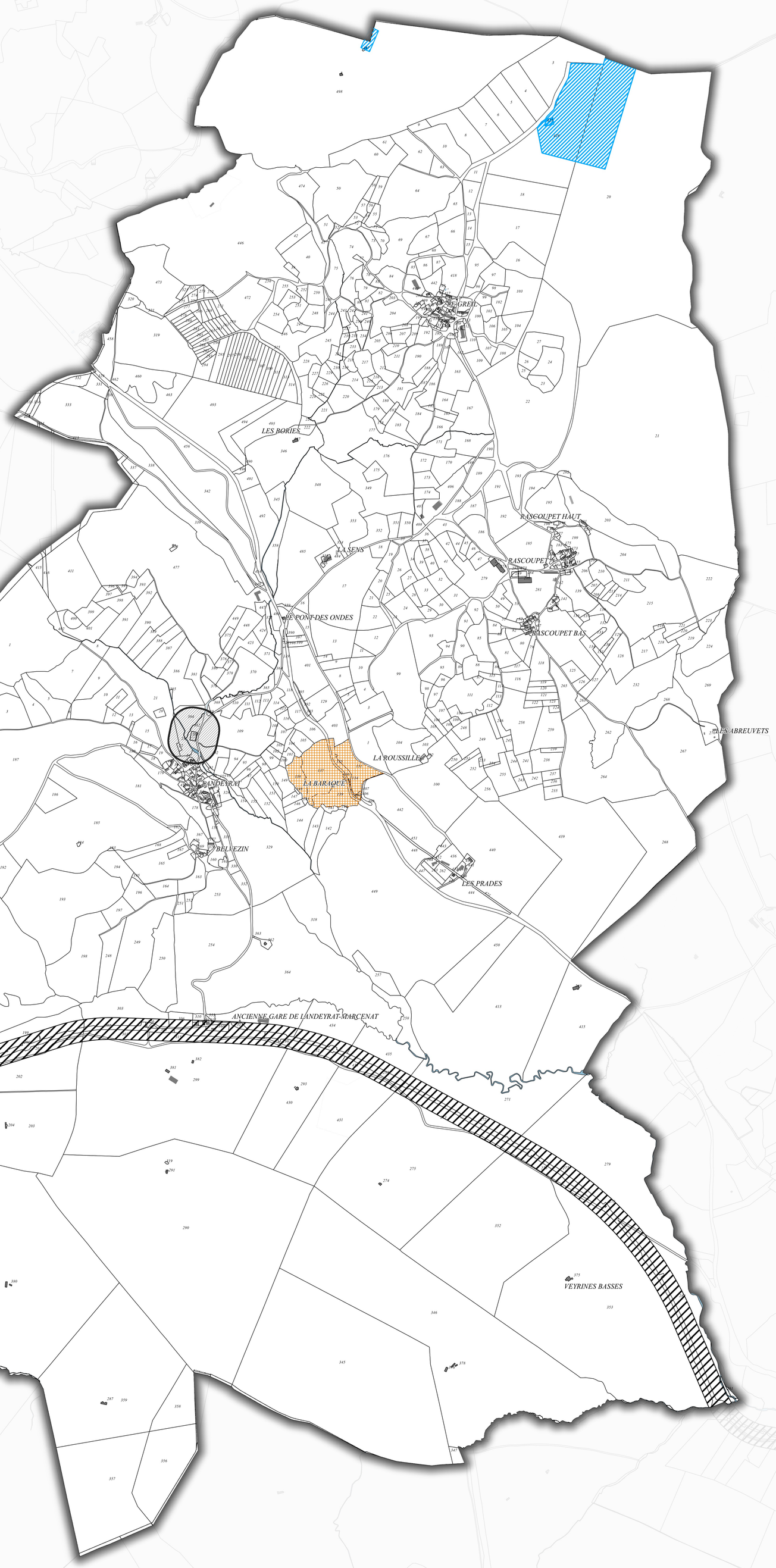
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

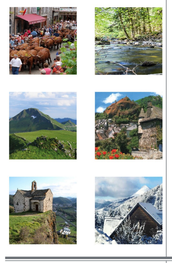
0 700 1 400 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LAURIE

Echelle 1:8 313

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Centre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

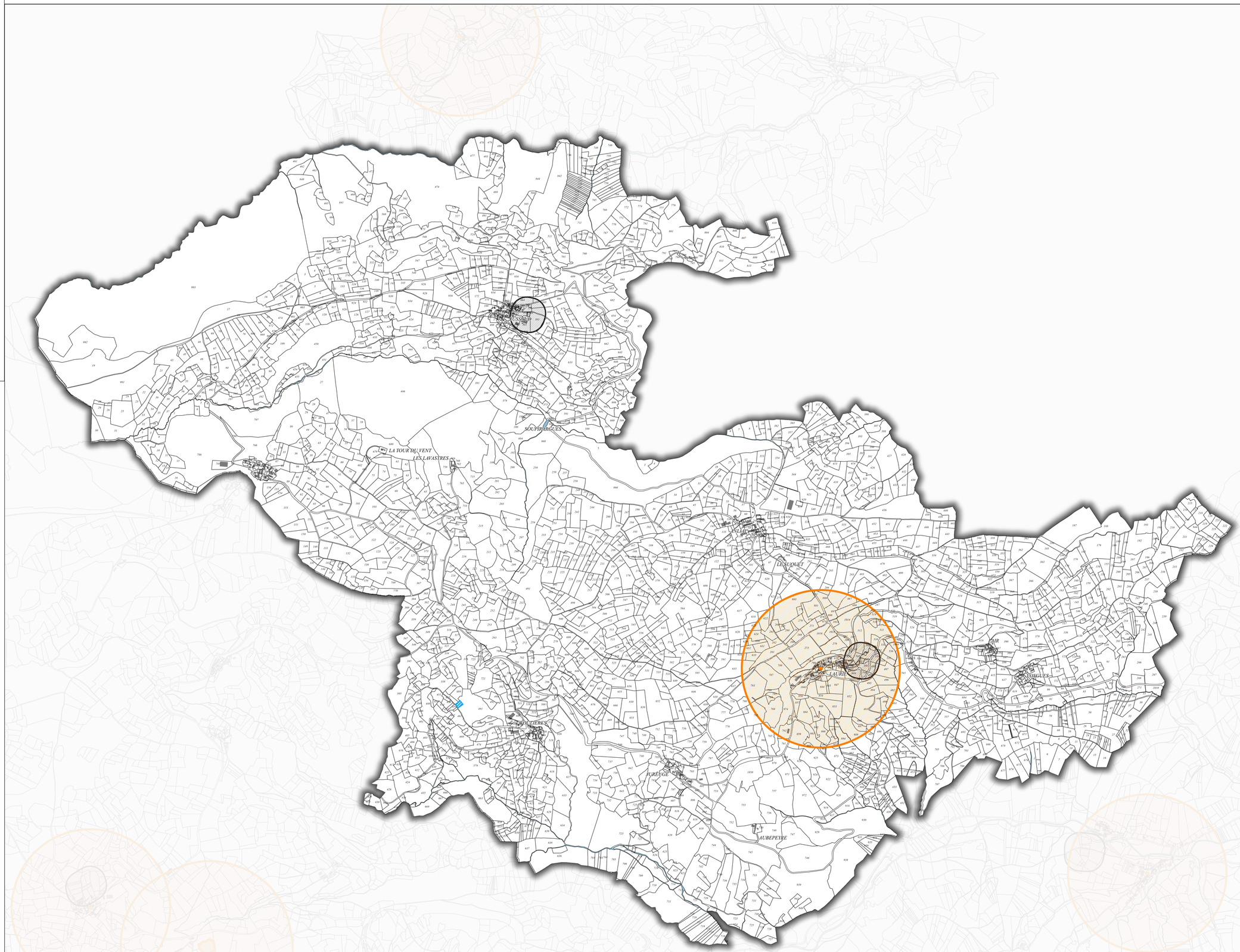
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



N

0 700 1 400 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LAVEISSENET

Echelle 1:8 451

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

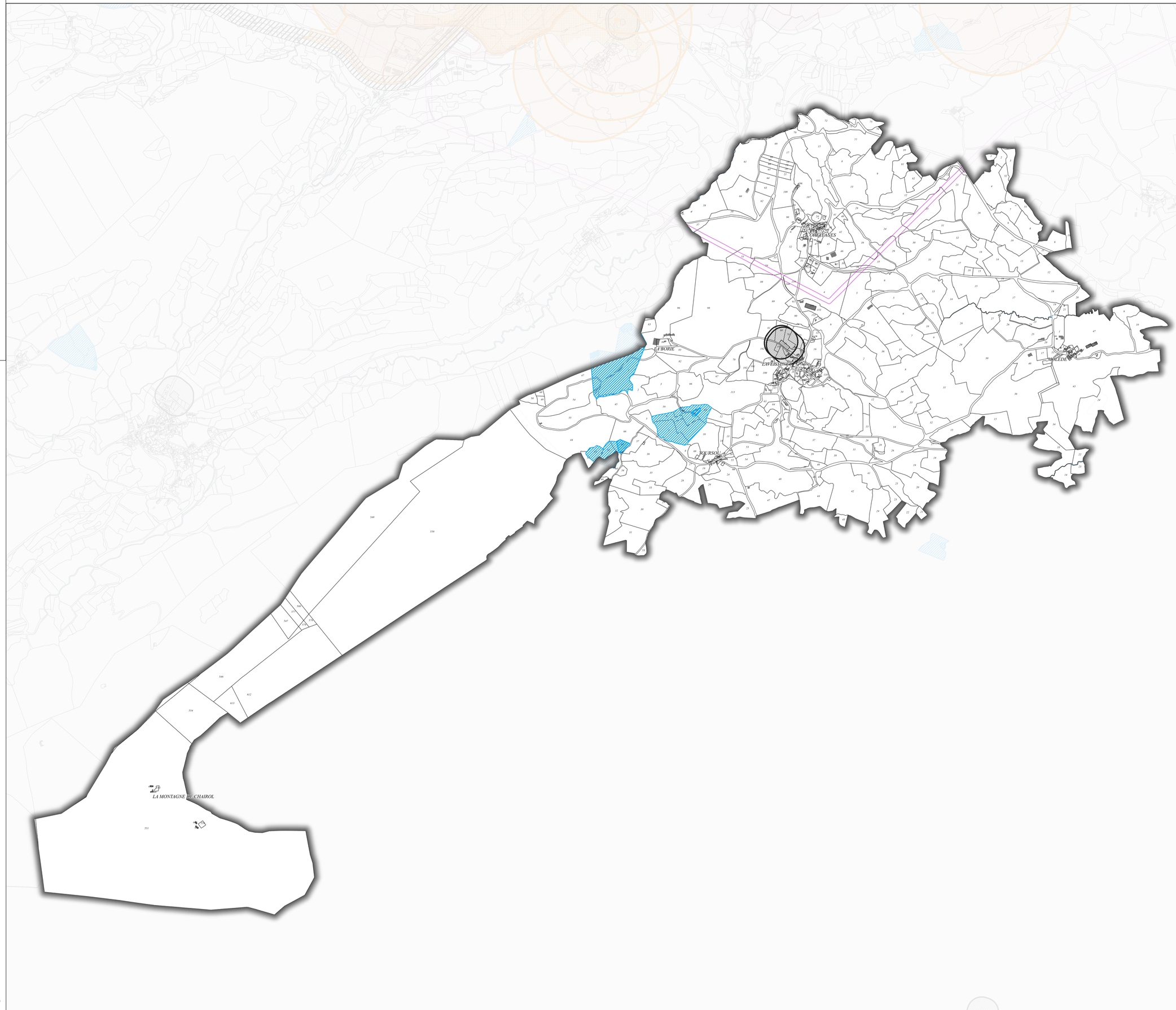
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



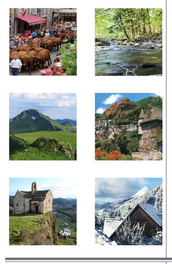
N

0 700 1 400 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LAVEISSIERE

Echelle 1:11 507

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 900 1 800 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LAVIGERIE

Echelle 1:8 573

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

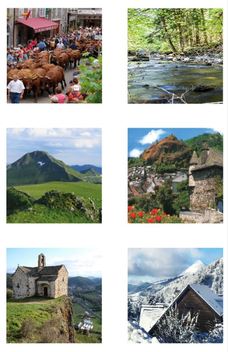
N

0 700 1 400 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

LEYVAUX

Echelle 1:7 139

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

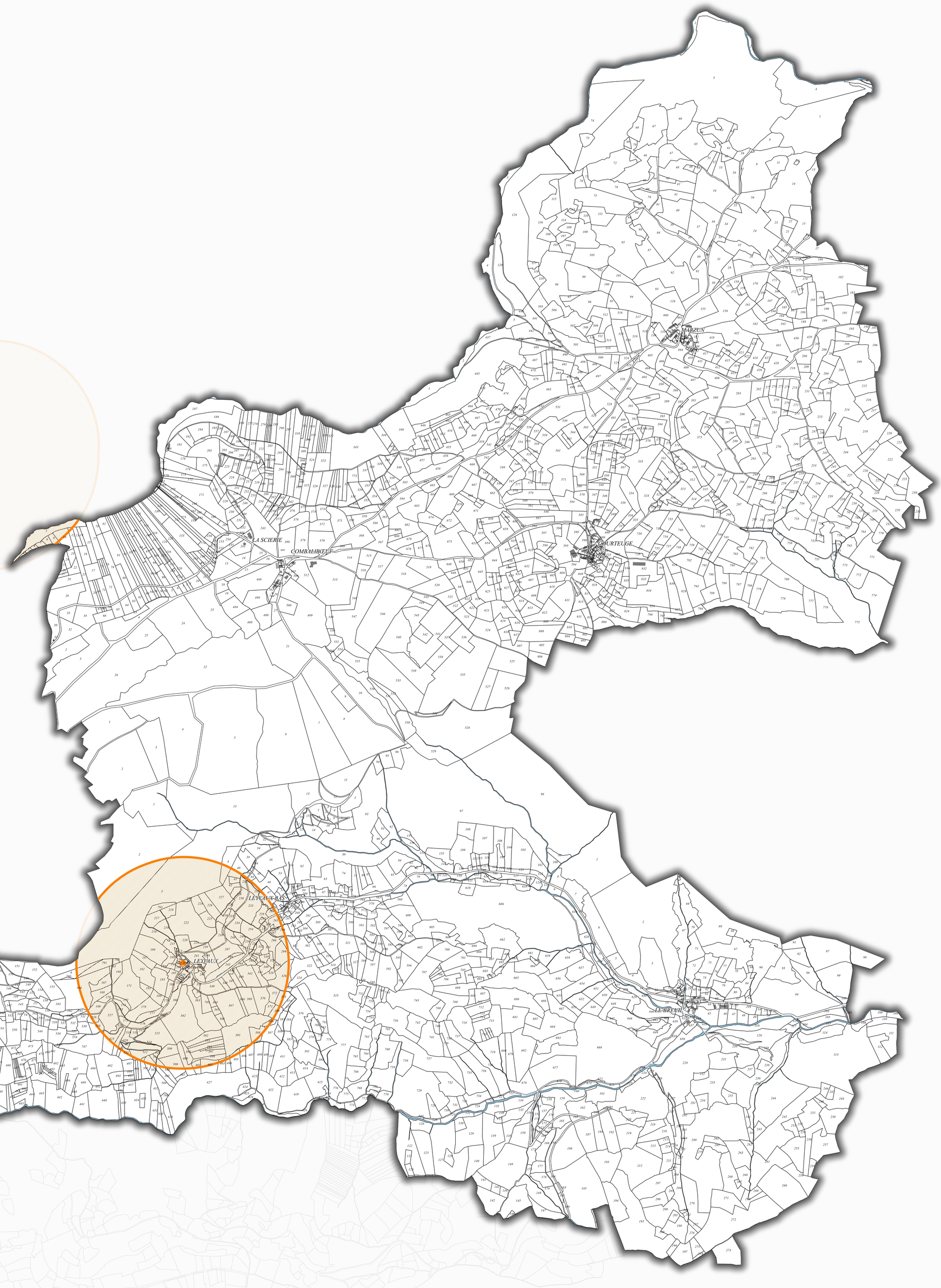
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 600 — 1 200 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

MARCENAT

Echelle 1:15 515

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

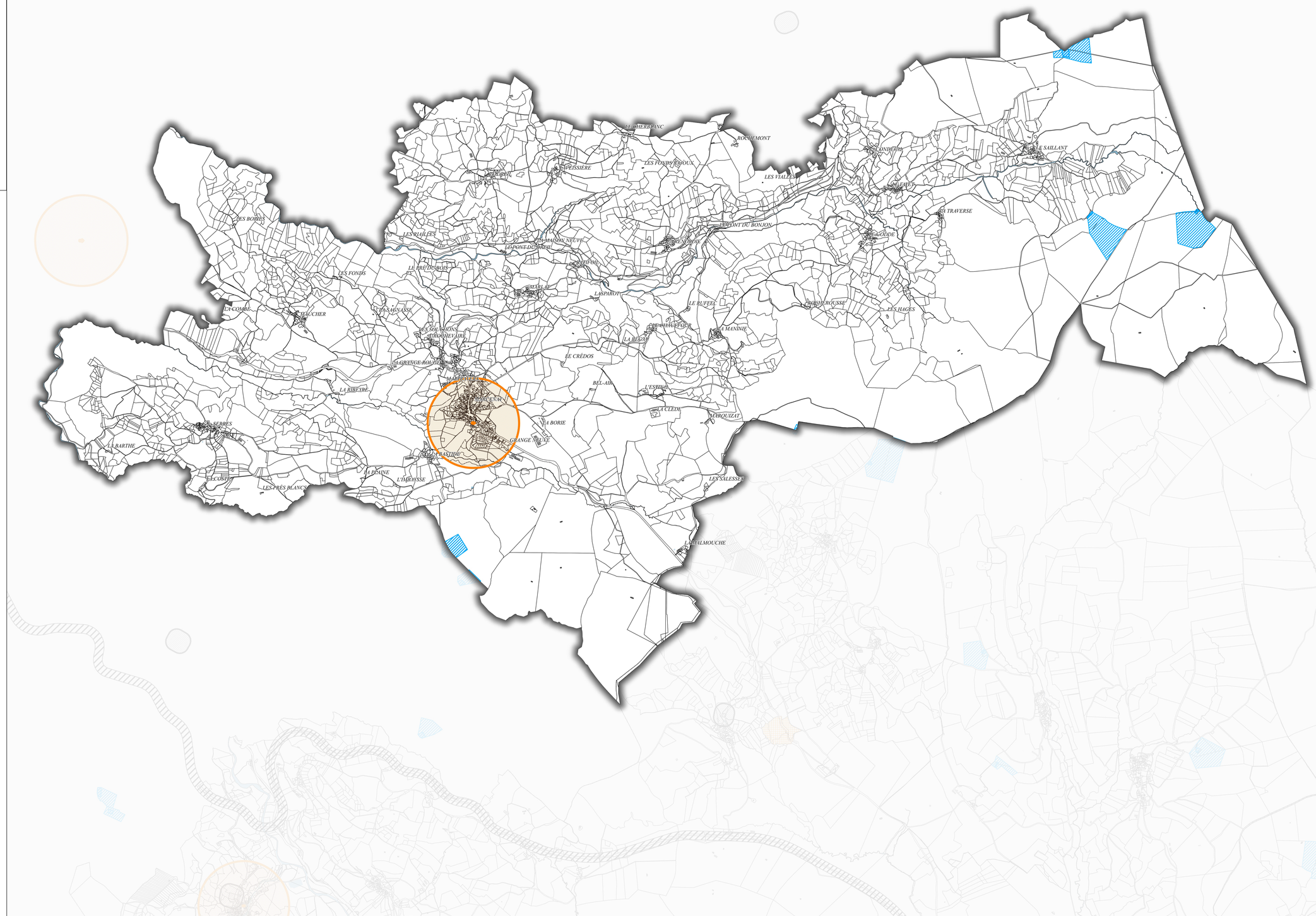
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



N

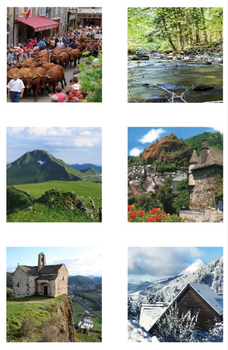
0 1 000 2 000 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

MASSIAC

Echelle 1:10 204

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

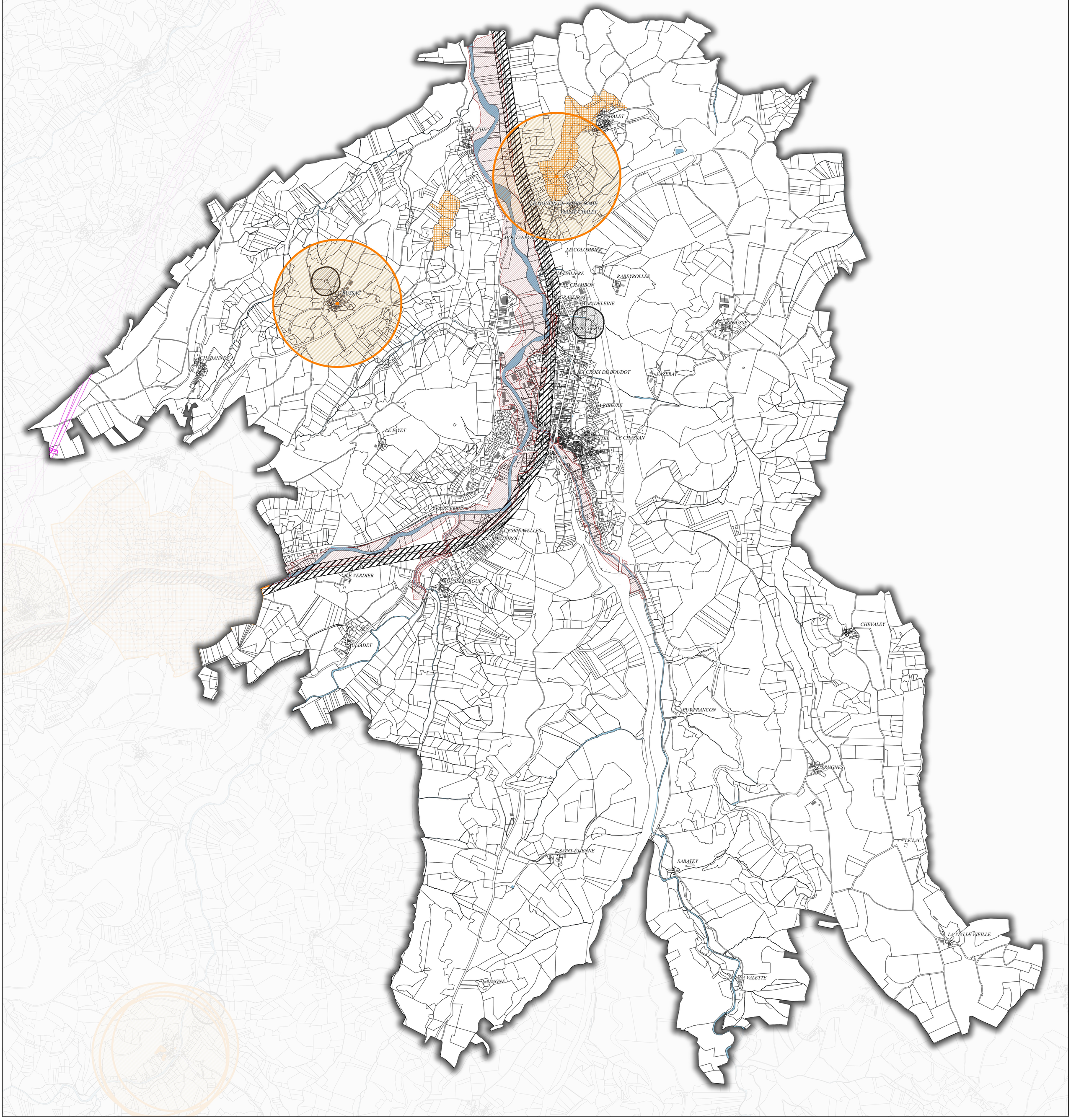
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

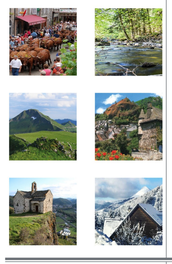
0 — 800 — 1 600 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

MOLEDES

Echelle 1:8 353

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

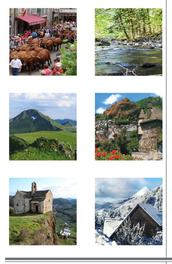
N

0 700 1 400 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

MOLOMPIZE

Echelle 1:7 845

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

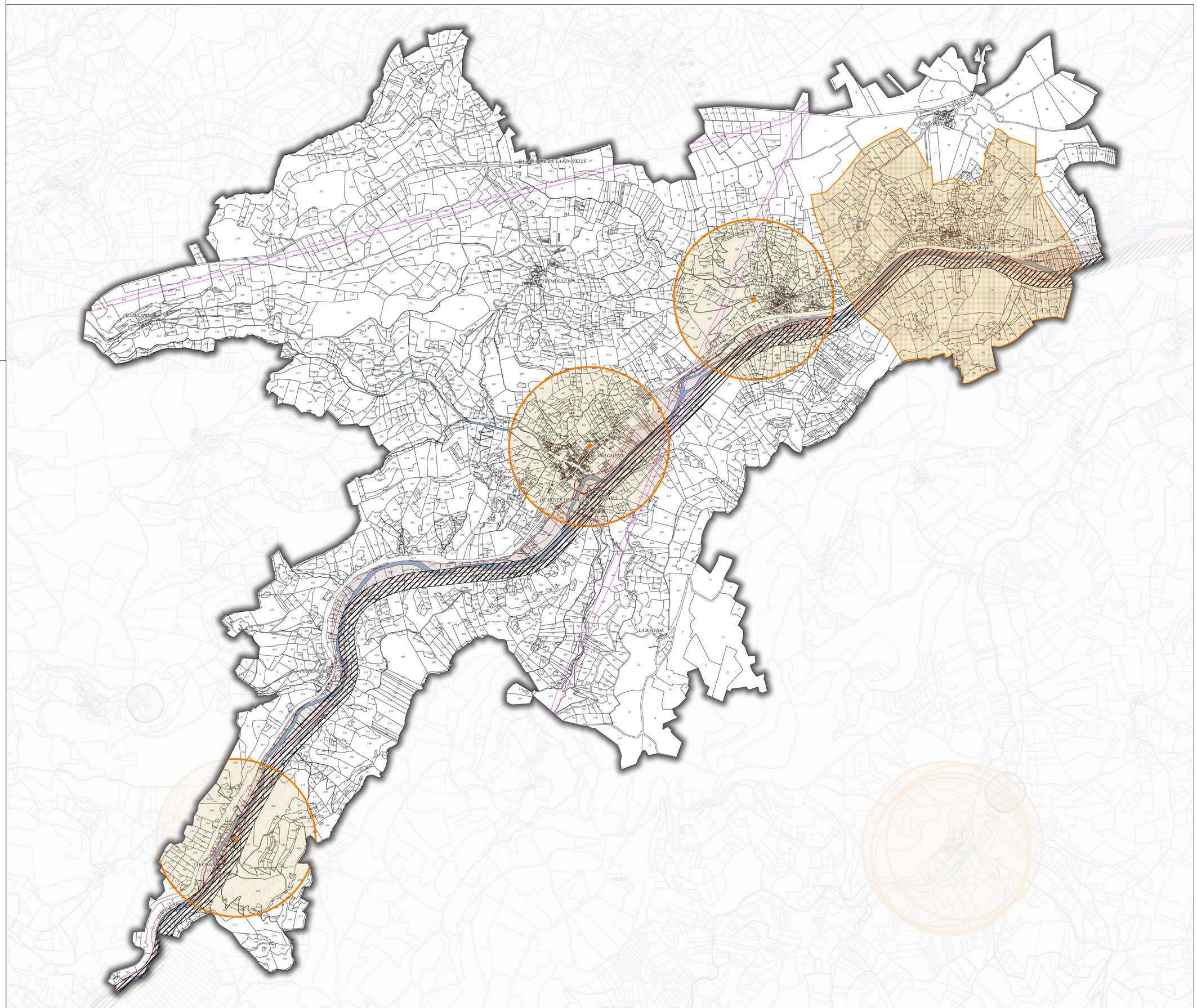
LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée



N

0 600 1 200 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

MURAT

Echelle 1:8 167

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

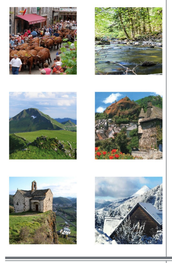
0 — 600 — 1 200 m

ENTREMONT BAS
ENTREMONT HAUT
LE BRUGIROUX
LA MONTAGNOUNE
LAPSO
L'HAUT MUR
LA DENTERIE
LA CHEVADE
LOTISSEMENT DE LA DENTERIE
LES HAZELLES
LA MURAILLE HAUTE
CHASTEL-SUR-MURAT
BRUJALEINE
ANCIEN MOULIN DE BRUJALEINE
GIOU
L'HERITIER
MASSEBEAU
SUPER MURAT
LES OLDEBAUX
CITÉ DE MASSEBEAU
LA PRADE
SAINTGAL
LES INTERROCHES
LE MARTINET
CRESPONNET
LE SOUCHES
LA PARTOUNE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

NEUSSARGUES-MOISSAC

Echelle 1:6 938

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

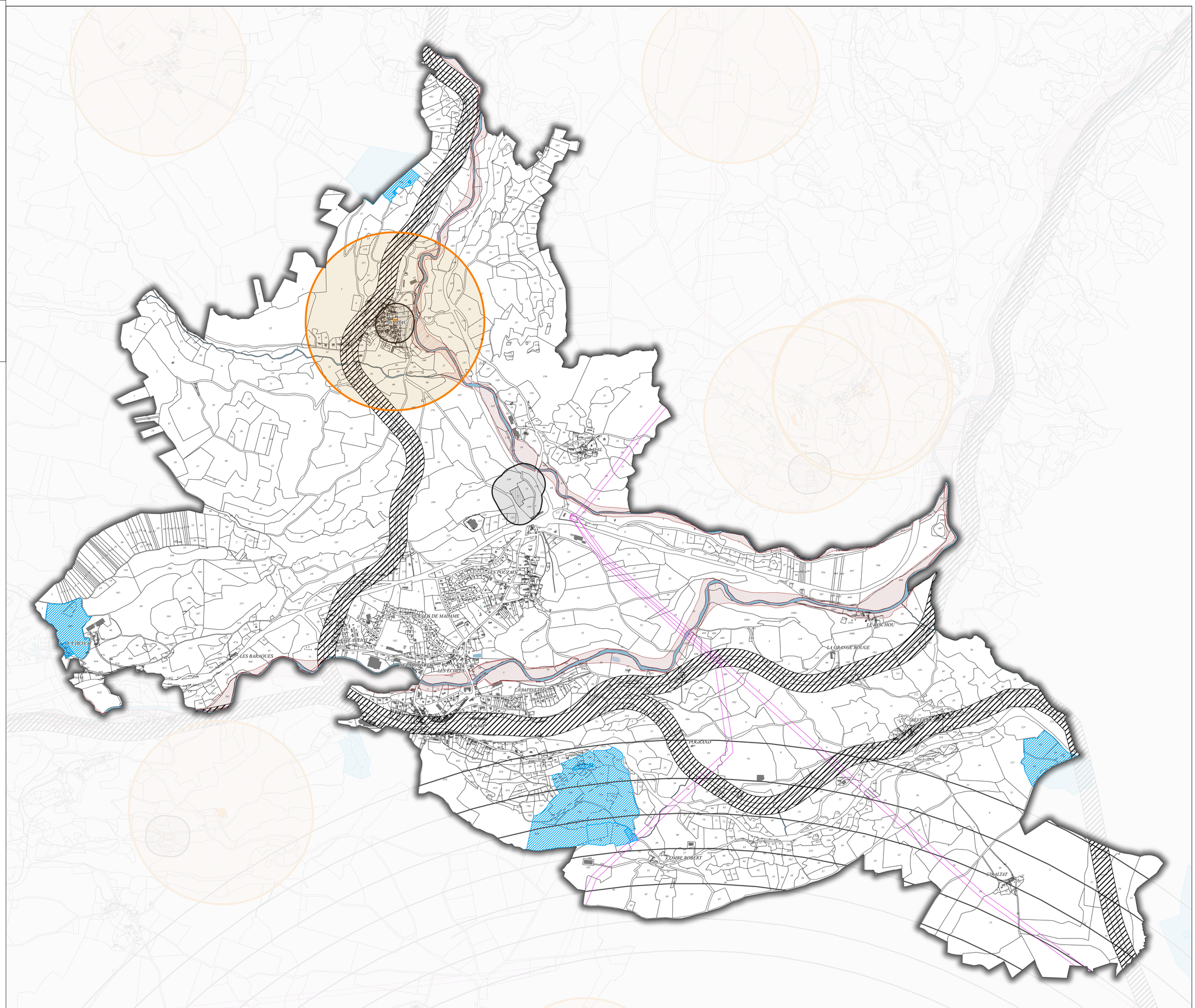
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

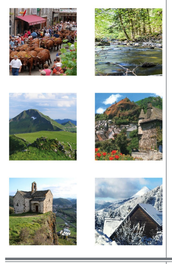
0 500 1 000 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

PEYRUSSE

Echelle 1:9 540

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Centre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

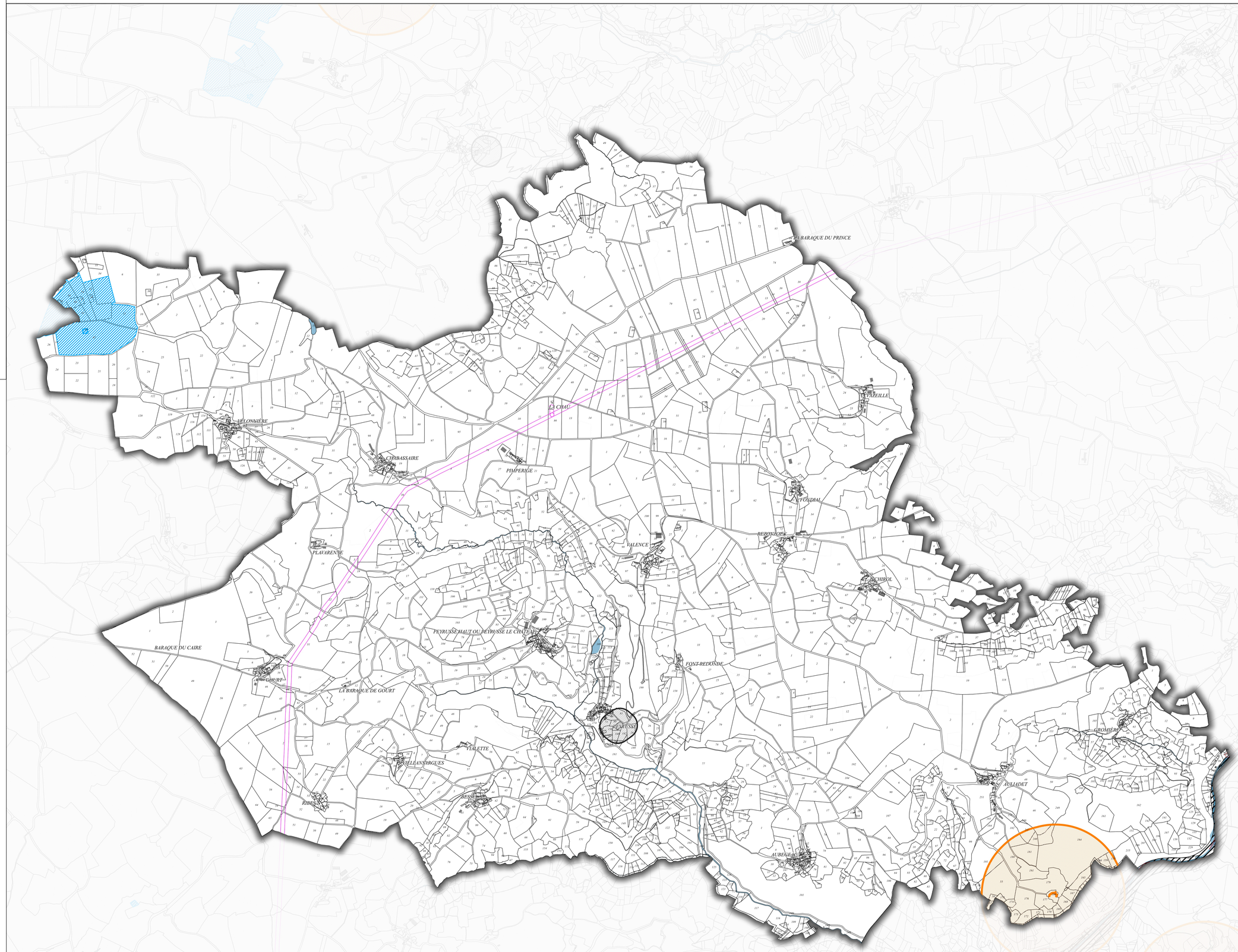
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 800 1 600 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

PRADIERS

Echelle 1:8 939

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 700 — 1 400 m

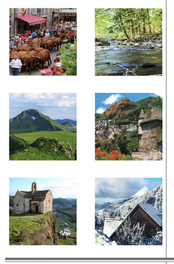
COMBRANE
CHAUBASSOU
BEL-AIR
LA SOUCHOUNE
COMBEMEUNIÈRE
COURBIÈRES
PRADIERS
LA RECHAUBETTE
LES LANDRIS

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

RAGEADE

Echelle 1:7 067

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

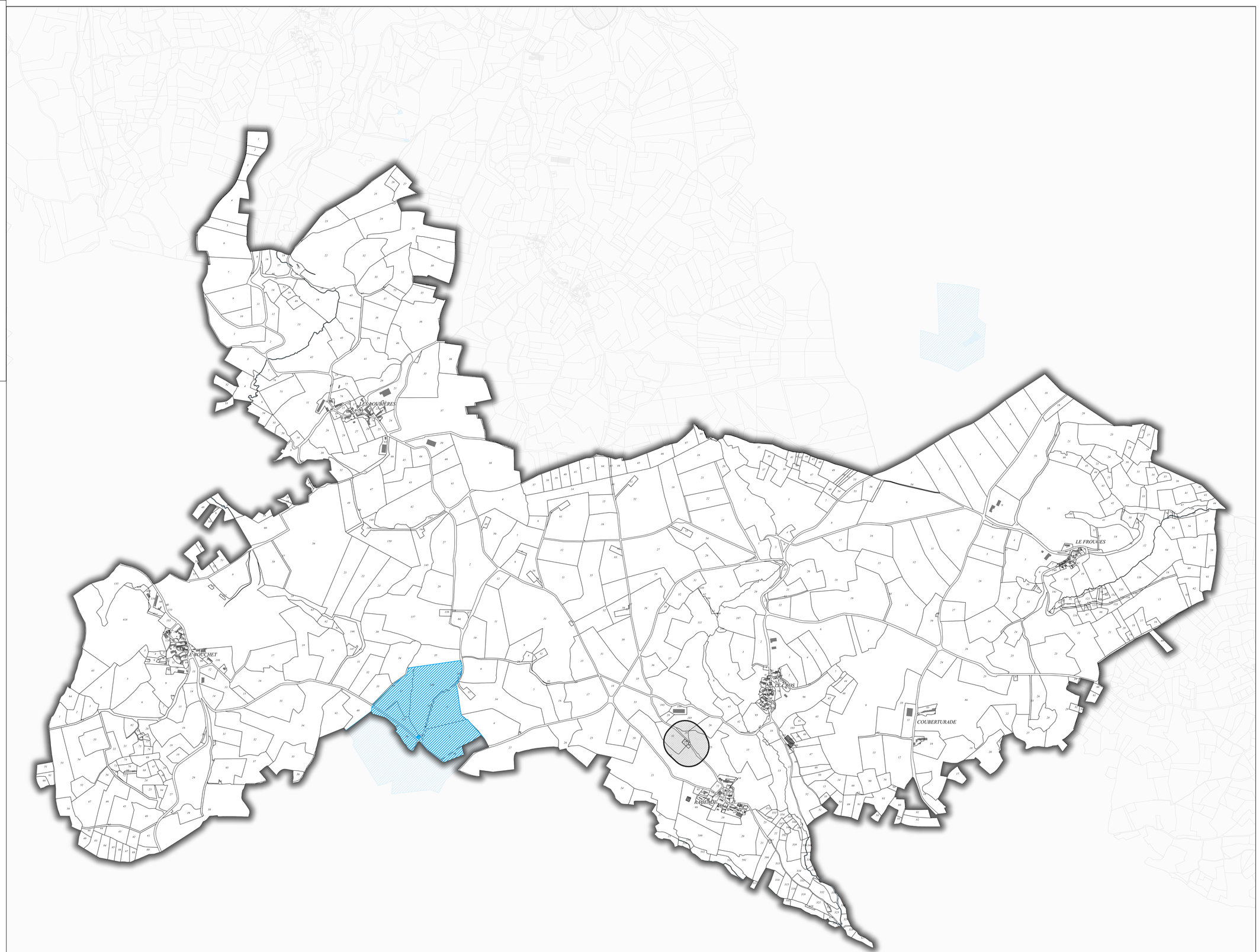
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 600 1 200 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

SAINT-MARY-LE-PLAIN

Echelle 1:8 513

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 700 — 1 400 m

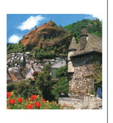
AUZOLLES
COURCOLLES
SAINT-MARY-LE-PLAIN
LUZER
LA BARAQUE DU MARÉCHAL
JAMANIARGUES
LA BARAQUE DE BAPTISTOU
NOZEROLLES
CUMINGEAT
ESPEZOLLES
CHAUMASSE
BARRES

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal





4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

SAINT-PONCY

Echelle 1:14 153

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

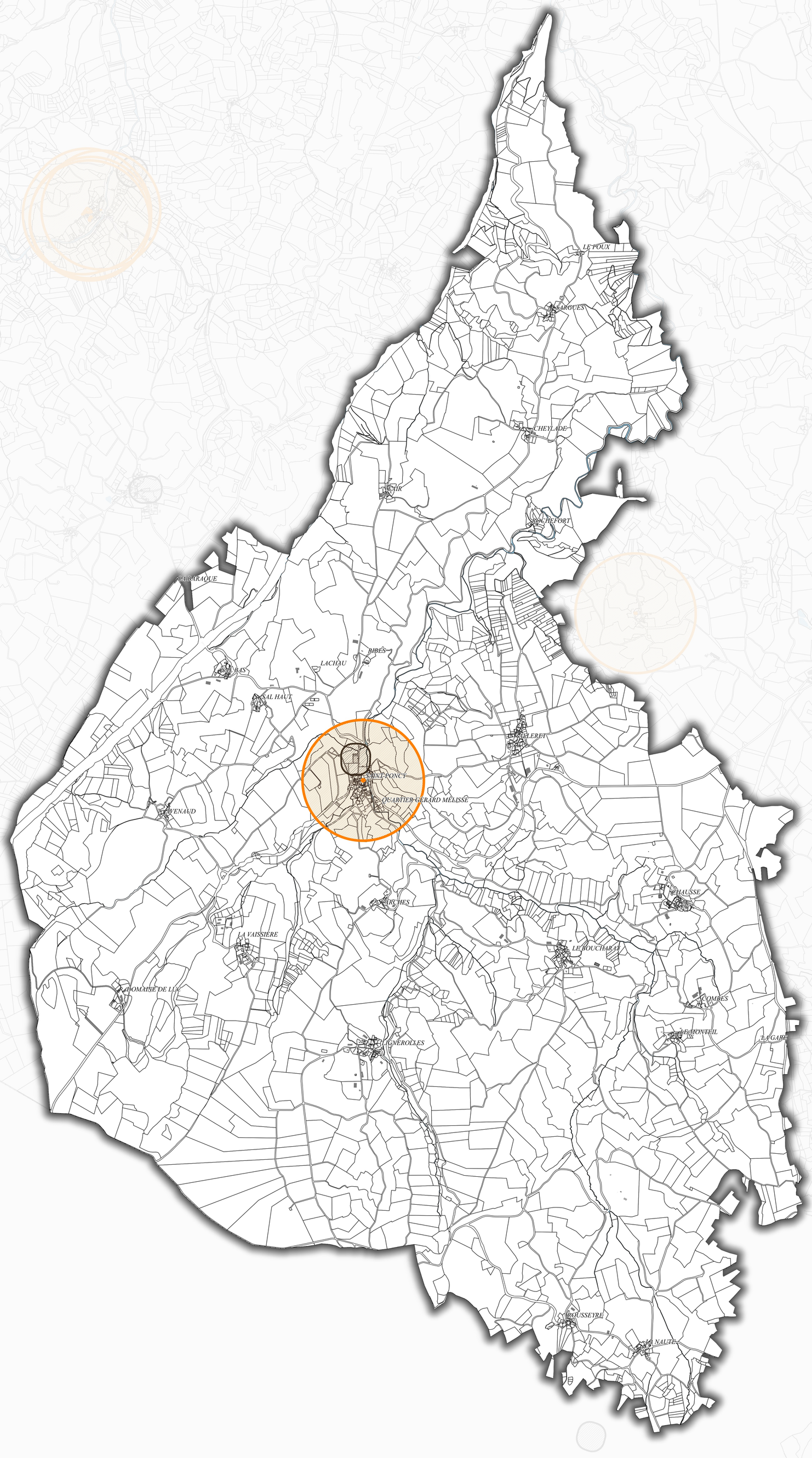
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 1 000 — 2 000 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

SAINT-SATURNIN

Echelle 1:12 716

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

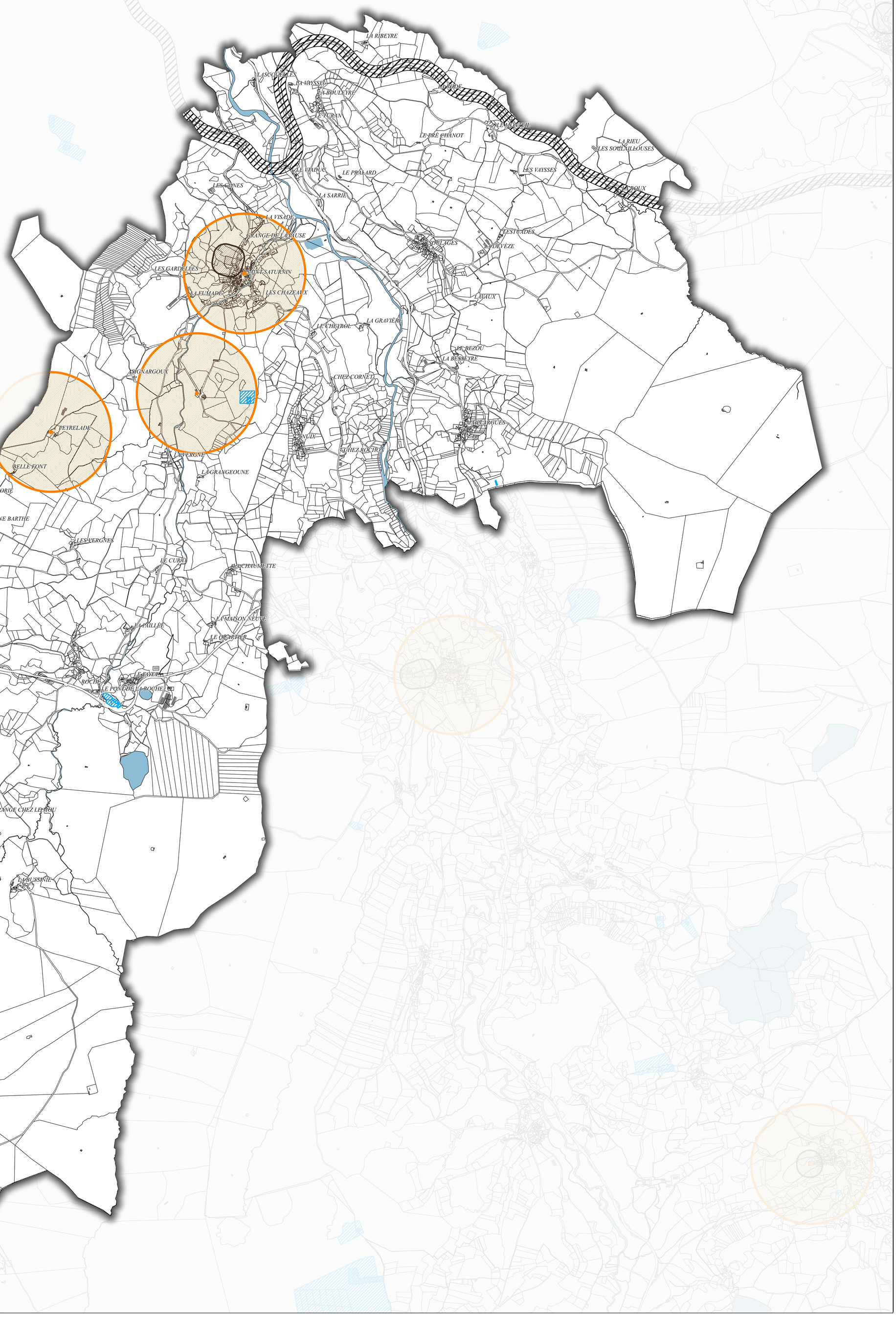
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 1 000 — 2 000 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

SAINTE-ANASTASIE

Echelle 1:7 376

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

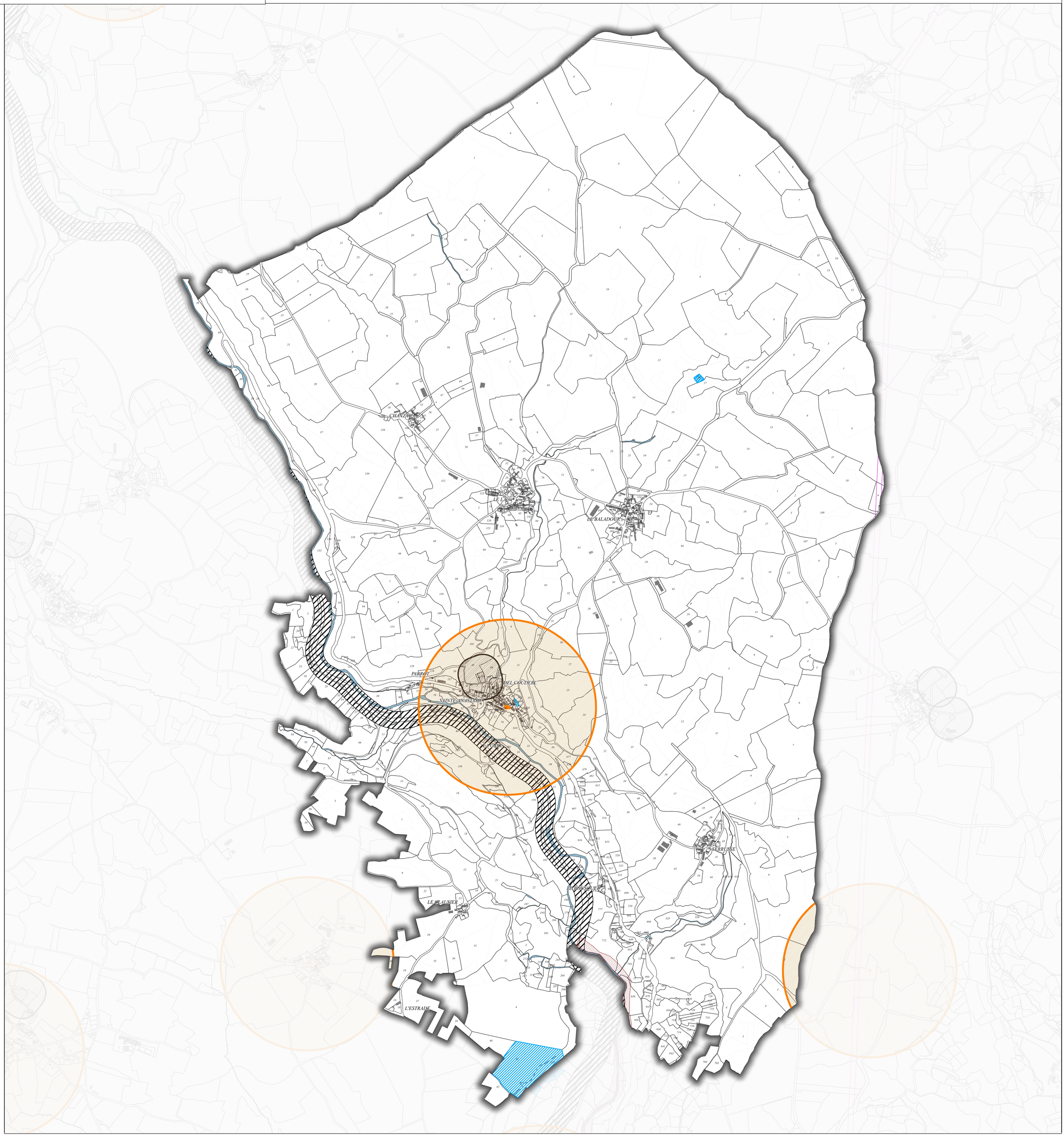
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

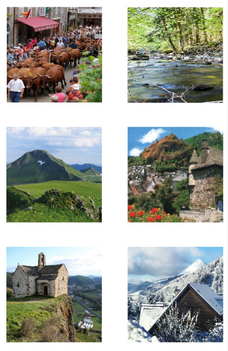
0 — 600 — 1 200 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

SEGUR-LES-VILLAS

Echelle 1:8 268

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

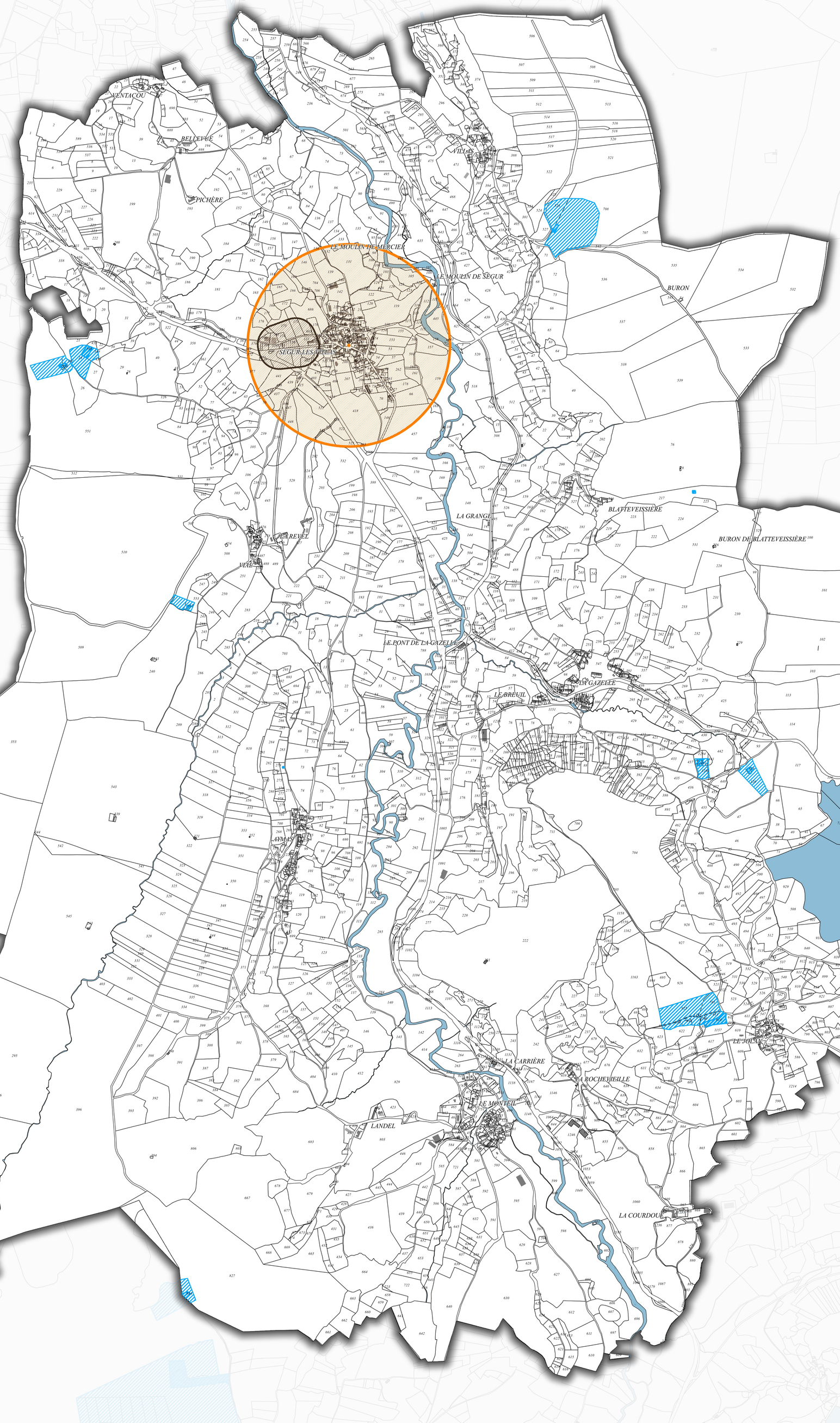
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 700 — 1 400 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

VALJOUZE

Echelle 1:3 042

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 200 400 m

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

VERNOLS

Echelle 1:8 092

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 600 — 1 200 m

BURON DE JARROUCHES
EMPEDIGNAC
LASCOUELLES
BURON DE MALE COURSE
VERNOLS
LANEYROL
L'ESPERANCE
LES MARLETTES
LE FRAISSE
CAZERO
LA PORTAL

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

VEZE

Echelle 1:8 191

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

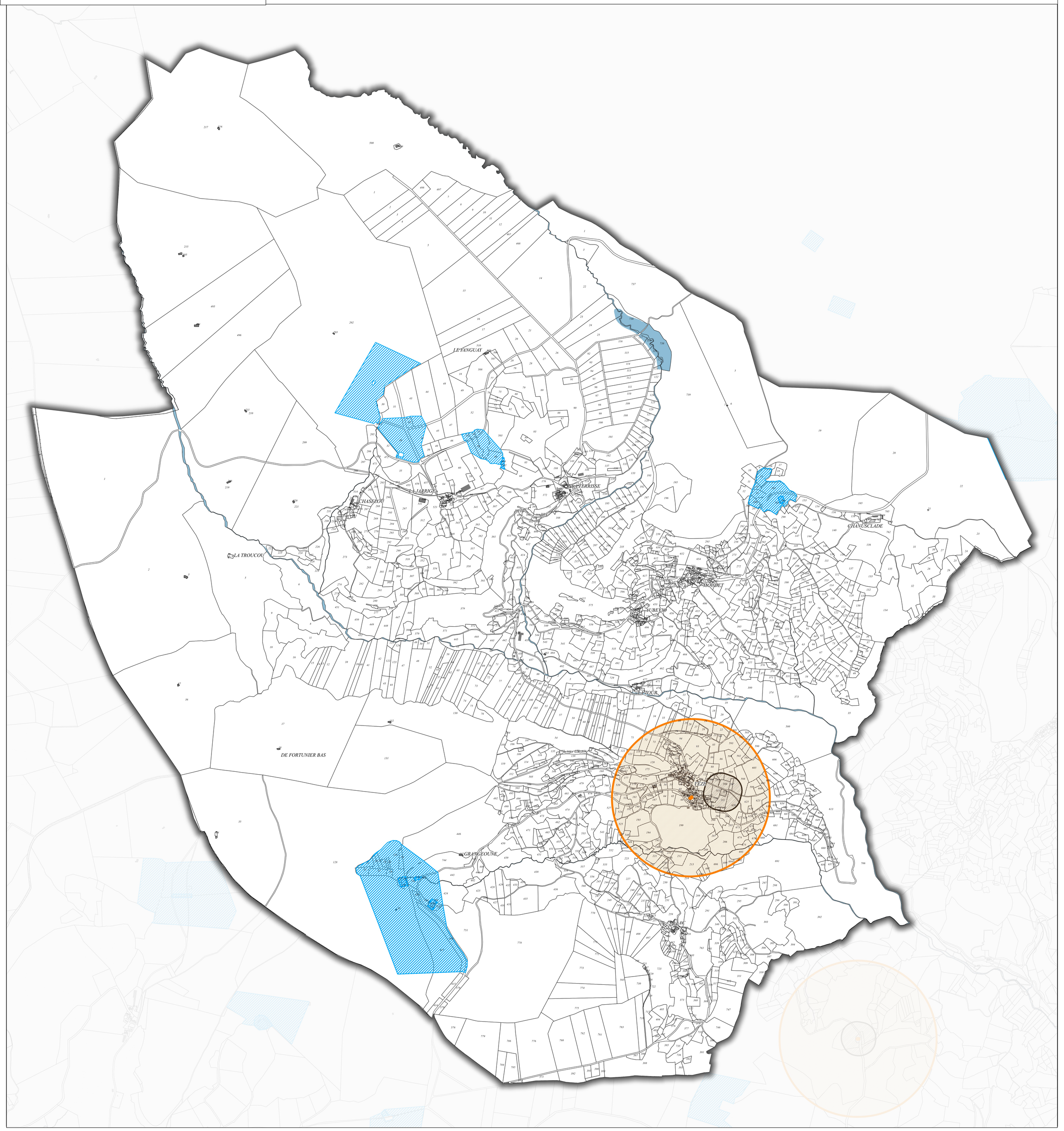
AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

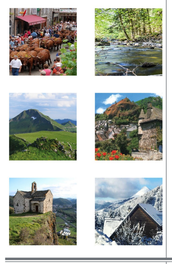
0 — 600 — 1 200 m



Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

VIRARGUES

Echelle 1:5 995

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Centre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

LÉGENDE

Nota : Les annexes présentées ici ne concernent pas toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transports et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 – Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM)et documents valant PPRNP
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- T8 - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m